



ARRETE N° 26_5616 du 11 SEP. 2026

**DIRECTION GENERALE
ADJOINTE DES RESSOURCES,
EDUCATION ET NUMERIQUE**
Direction des Ressources humaines

DE DELEGATION DE SIGNATURE DE

Madame Adeline LADJEROUD
Conseiller socio-éducatif territorial
Responsable de secteur
Bureau Politique de l'enfance auprès des publics spécifiques ASE
Service de l'Aide sociale à l'Enfance
Direction Adjointe de l'Enfance et de la famille
Direction de l'Enfance et de la famille
Direction générale adjointe des Solidarités

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 3221-3,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1^{er} juillet 2021, relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

Vu l'arrêté en vigueur portant organisation des Services du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1^{er} juillet 2021, relative à la délégation au Président en matière de marchés publics et accords-cadres,

Considérant le recrutement de Madame LAJEROUD, en qualité de Responsable de secteur, au sein du bureau Politique de l'enfance auprès des publics spécifiques ASE, à compter du 15 septembre 2026,

Sur la proposition de Madame la Directrice générale des services du Département,

ARRETE

ARTICLE 1 Délégation est donnée à Madame LADJEROUD, conseiller socio-éducatif territorial, Responsable de secteur, au sein du bureau Politique de l'enfance auprès des publics spécifiques ASE, à l'effet de signer tous les actes relevant de ses activités, telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services :

- les notifications de décisions prises en matière d'Aide sociale à l'enfance,
- les états de liquidation des dépenses relatifs à l'Aide sociale à l'enfance,
- les convocations au service de l'Aide sociale à l'enfance,
- les correspondances ou décisions n'entraînant pas d'incidence financière supérieure à 3 000 € HT,

à l'exception :

- des correspondances aux Ministres, aux Parlementaires et au Préfet.

ARTICLE 2 Délégation est donnée à Madame LADJEROUD, à l'effet de signer les ampliations et les copies conformes des actes relevant de ses activités, telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services.

ARTICLE 3 Madame la Directrice générale des services du Département et Madame le Payeur départemental sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Madame LADJEROUD, et publié sur le site du Département de la Sarthe « www.sarthe.fr ».



Le Président du Conseil départemental,

Dominique LE MÈNER

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception au contrôle de
légalité le 11 SEP. 2026
et de sa publication ou notification le 11 SEP. 2026